Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260707-DE8026-DE

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 29 juin 2026, se sont réunis le 07 juillet 2026 à 19 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Sylvie RICHARD, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Arnaud PLATEL, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Marine GOURLAY, Jérôme LECOMPTE, Germain GUICHAOUA, Yuna STEPHANT

Absents ayant donné pouvoir :

Jean Paul LE DANTEC	à	Yvon TROADEC
Sandrine LE CAM	à	Marine GOURLAY

Nombre de conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 25
- votants : 27

Secrétaire de séance : Christiane LE BERRE

DE8026 - Caisse d'Allocations Familiales – Demande de subvention

Rapporteur : David MATHIE

Dans le cadre de l'équipement des accueils de loisirs de la commune, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les investissements envisagés sont de plusieurs ordres :

Dans le cadre du projet pédagogique de l'ALSH 3-12 ans, il est proposé de :
- Renouveler partiellement le parc de vélos et trottinettes
- Compléter le matériel composant l'atelier bois afin de développer les activités autour du bois et du bricolage
- Acquérir une structure de jeux extérieure multi-activités accessible à partir de 2 ans.

Dans le cadre du projet pédagogique de l'ALSH 11-17 ans, il est proposé de :
- Acquérir une nouvelle console de jeux multi-joueurs avec des jeux adaptés à tout public.
- Renouveler le four et le lave-vaisselle afin de proposer de nouveau des ateliers culinaires.

L'ensemble de ces investissements représente un coût de 25 271.32 € HT.
La subvention demandée représente 60% du montant global, soit 15 162.79 € sollicités.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260707-DE8026-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme des investissements 2026 pour les deux accueils de loisirs de la commune représentant une dépense à hauteur de 25 271.32 € HT
- **Sollicite** la Caisse d'Allocations Familiales pour une subvention de 60% de cette dépense, soit 15 162.79 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 07 juillet 2026

Benjamin MAUCCI
Le Maire,



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.